

# Le logement des personnes âgées

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **42 (1969)**

Heft 2: **Le logement des personnes âgées**

PDF erstellt am: **12.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Le logement des personnes âgées

*La Rédaction de l'Habitation est heureuse de s'être vu confier la tâche de donner un compte rendu fidèle de la journée du 30 novembre 1968 consacrée par l'USAL au logement des personnes âgées, qui connut le plus grand succès. Le lecteur trouvera ici la brève introduction de M. Arthur Maret, les exposés de M. le D<sup>r</sup> J.-P. Junod, de MM. J.-P. Cahen et P. Mayor, architectes, un résumé enfin de la «Table ronde».*

*Notre revue illustre ces pages de quelques documents relatifs à une réalisation genevoise, l'Infirmierie du Prieuré et à la réalisation de Val Paisible sur laquelle M. Cahen exprime des vues pertinentes.*

16

### Exposé introductif

de M. Arthur Maret,  
président de la Section romande de l'USAL

Il y a plus de quarante ans, M. Frédéric Gilliard, architecte, et M. Arthur Freymond, ancien syndic, créèrent l'Union romande pour l'amélioration du logement qui, étendue à la Suisse, devint l'USAL, et dont les membres ont construit plus de 80 000 logements coopératifs.

Ils furent les premiers à proposer de réserver certains logements aux personnes âgées.

Citons aussi Charles Naine, qui tenta d'alerter l'opinion publique sur la situation tragique de beaucoup de vieillards. Certains lui répondirent qu'il y a des asiles! Les esprits ont fait quelques progrès, comme le montre la réunion d'aujourd'hui.

Malheureusement, la crise du logement sévit toujours dans nos villes. La Confédération, après avoir mis certains crédits à la disposition des constructeurs, au lieu de constater leur insuffisance, prend des «mesures d'économies». Elle a renoncé à l'application de la disposition prévoyant que 600 millions seraient mis à la disposition des constructeurs.

Les retards de la construction ne doivent en rien nous empêcher de préparer des maisons pour les personnes âgées.

Que construire et comment?

Les diverses formules et solutions possibles vont nous être présentées. Elles tiennent compte des situations les plus variables et se complètent.

### Pour une politique de la vieillesse

par M. le D<sup>r</sup> J.-P. Junod,  
médecin-chef du Centre d'information  
et de coordination pour personnes âgées

Les problèmes posés à l'heure actuelle par la population âgée sont à la fois d'ordre quantitatif et qualitatif. Aujourd'hui plus que jamais, il faut chercher, et par tous les moyens, à préserver l'indépendance du sujet âgé en lui offrant, en premier lieu, un habitat qui soit adapté aux besoins. Toute réalisation architecturale et médico-sociale nouvelle entreprise dans le cadre de l'action gérontologique ne prend sa pleine signification que si l'on parvient à la situer par rapport à un ensemble qui va, chaque jour, se diversifiant. Il n'est donc pas exagéré de parler d'une véritable «politique de la santé».

Tout d'abord, pour ce qui concerne l'aspect démographique, nous ne ferons que relever quelques points essentiels. Chacun sait que le nombre de personnes âgées a considérablement augmenté au cours de ces dernières années. En Suisse, on compte plus de 650 000 sujets ayant dépassé 65 ans. Nous risquons, en raison du nombre élevé de vieillards, d'être tentés parfois d'adopter des solutions visant à une grande concentration, au même endroit, de cette partie de la population. Nous savons bien que de telles concentrations de vieillards sont néfastes, cela aussi bien dans le domaine de l'habitat que sur le plan institutionnel. Toutefois, nous sommes obligés, dans bien des cas, de tenir compte du coût élevé de certains services généraux et nous pensons d'ailleurs que bien souvent l'atmosphère générale d'institutions pour personnes âgées n'a que d'assez lointaines relations avec le nombre absolu de vieillards qui s'y trouvent.

Nous savons, d'autre part, que le pourcentage des sujets âgés a doublé depuis le début du siècle de telle sorte que la charge financière que représente cette tranche de la population est toujours plus lourde. Nous devons donc, sur un plan parfaitement objectif, chercher à proposer à la collectivité des solutions à la fois rationnelles, polyvalentes, complètes mais raisonnables et supportables financièrement. Il s'agit là en fait de la quadrature du cercle et c'est pourquoi nous savons bien que nous devons, face à l'urgence du problème, renoncer à être des théoriciens et nous accommoder d'un certain nombre de compromis.